



Demande de reconnaissance comme organisateur d'e-learning dans le cadre de l'accréditation des médecins et des pharmaciens-biologistes

I. Identité

Nouvel organisateur :	
Numéro de reconnaissance :	
Nom de l'organisation :	
Adresse :	
Téléphone / GSM :	
E-mail :	

Médecins responsables :

	Nom et prénom	Numéro INAMI	Signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Si les médecins responsables figurent dans les statuts de l'association tels que publiés au Moniteur belge, aucune signature n'est requise pour ces personnes.

II. Moyens financiers :

Veuillez fournir une brève explication de la structure financière de l'organisation (totalité des moyens, origine et spécification d'un éventuel sponsoring de l'industrie pharmaceutique ou autre dans un éventuel but commercial).

III. Structure IT :

Veuillez décrire la plate-forme, les formes d'interactivité utilisées et le contrôle de la participation réelle (en ce qui concerne tant le contenu d'apprentissage que l'emploi du temps correct).

Veuillez préciser comment est validée l'identité des participants des modules e-learning :

E-ID

Login fixe (lié à une adresse (email))

Autre :

IV. Annexes :

Ce formulaire contient les annexes suivantes :

Formulaire(s) sur le support didactique (p.)

Statuts de l'association (p.)

Autre (p.):

V. Votre déclaration en tant que responsable de l'organisation :

En soumettant ce formulaire, les demandeurs (le cas échéant, le demandeur en son propre nom et au nom des autres médecins responsables) déclarent qu'ils s'engagent solidairement à se conformer au règlement « reconnaissance des organisateurs e-learning » tel que publié sur le site Web de l'INAMI à la date d'introduction de la demande et à signaler l'absence de tout conflit d'intérêt existant ou futur dans l'année civile suivante.

Date :

Signature du 1^{er} responsable :

VI. Comment nous transmettre le formulaire ?

Par e-mail (document scanné): info.accredit@riziv-inami.fgov.be

Seuls les formulaires dûment complétés seront traités. Pour toute question, veuillez prendre contact avec le service Accréditation des médecins de l'INAMI (info.accredit@riziv-inami.fgov.be).